
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2016

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Commune de **SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS** (Département de l'Orne)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : 02/12/2016 - sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AB numéros 10 et 11 pour une contenance totale de 1.200 m², situées Place de l'Abbaye.

PLU/POS : Règlement National d'Urbanisme (RNU)

PROJET : Déplacement et aménagement de la mairie et création d'une salle pour les associations

COMITÉ D'ENGAGEMENT : 17 janvier 2017 – Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : **CONSORTS BLANCO**

ÉVALUATION
DOMANIALE : 10/11/2016 – 92.000,00 € + 10 % de négociation

IMPUTATION : **Compte n° 970 416 – SAINT EVROULT NOTRE DAME DU BOIS "Aménagement Mairie et Salle associative"**
Enveloppe projet : 107 000 € - Dotation Villes et territoires ruraux

ROUEN le 25 janvier 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,


Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,


Gilles GAL